



## ARRETÉ 19/2026

### Département du Finistère

#### **PORTANT PROLONGATION DE FERMETURE TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE COMMUNALE EN RAISON DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

**Prolongation de l'arrêté numéro 18/2026  
A compter du 25/06/2026**

Le Maire du Cloître Saint Thégonnec,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2, et suivants relatifs au pouvoir du maire ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L531-3 relatif à la sécurité des élèves ;

Vu les prévisions émis par Météo-France, annonçant un épisode de canicule du 22 juin au 25 juin 2026, et plaçant notre département en vigilance rouge à partir du 22 juin 2026 ;

Vu la note d'information de l'éducation nationale et du ministre de la santé invitant les maires à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des enfants ;

Considérant que les salles de classes de l'école primaire du Cragou sont exposés au soleil sans ventilation et système de climatisation, rendant les conditions d'accueil et de travail particulièrement pénibles pour les enfants,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la santé des enfants et du personnel scolaire pendant cette période de forte chaleur,

Considérant l'information préalable des familles des élèves concernés,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : La fermeture de l'école** maternelle et élémentaire de la commune « Cragou des Monts d'Arrées » est prolongée ce jeudi 25 juin à partir de 13h30 jusqu'au vendredi 26 juin à 7h00.

**Article 2 :** La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

**Article 3 :** Les familles des élèves concernés seront informées par tous moyens appropriés (affichage, site internet de la commune, réseaux sociaux, etc.).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis aux directeurs des écoles concernées ainsi qu'aux services de l'Éducation nationale.

**Article 5 :** La Secrétaire Générale de Mairie et les responsables des établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Cloître Saint Thégonnec,  
Le 25 juin 2026  
Le Maire, *Sébastien DILORY*

